

## Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 25 juin 2025  
(Salle des Commissions- Sélestat)  
**Seconde convocation**

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 08

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 43  
⇒ Procurations : 0

### Rénovation énergétique

#### 7. Modification de la délibération n° 2024-11-26-01 portant adoption de la convention de Pacte territorial - France Renov' pour la mise en œuvre du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) 2025-2029

Rapport présenté par Madame Noëllie HESTIN, Vice-Présidente

#### RÉSUMÉ

Le PETR Sélestat Alsace Centrale, engagé dans la transition écologique à travers son projet de territoire, porte depuis 2014 un Espace Info Énergie devenu Espace Conseil France Renov'. Ce service public gratuit d'information et de conseil accompagne les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Afin de garantir la continuité de ce service à compter du 1er janvier 2025, le dispositif SARE est remplacé par le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), inscrit dans le Pacte territorial France Renov' 2025-2029, signé conjointement avec la Collectivité Européenne d'Alsace et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Le Comité syndical du PETR a déjà approuvé une première version de cette convention en novembre 2024. Cependant, à la suite de remarques formulées par différents partenaires, notamment la DREAL Grand Est, une nouvelle version du Pacte a été élaborée.

Le PETR est appelé à se prononcer à nouveau pour approuver cette version modifiée de la convention et autoriser le Président à la signer.

#### I. RAPPORT

Dans le cadre de son projet de territoire adopté en septembre 2023, le PETR Sélestat Alsace Centrale poursuit l'objectif de renforcer la transition écologique, notamment via l'axe 2 : « Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique », comprenant un volet sur la rénovation énergétique du bâti.

L'Espace Conseil France Renov' du PETR, service public gratuit d'information et de conseil aux particuliers, est intégré au réseau national France Renov'. Il était cofinancé par le dispositif SARE, qui a pris fin le 31 décembre 2024.

À compter du 1er janvier 2025, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) prend le relais du SARE. Ce nouveau dispositif vise à élargir les thématiques traitées (énergie, autonomie, habitat indigne, copropriétés) et à maintenir une organisation territorialisée, garantissant lisibilité et accessibilité du service pour les habitants.

Afin de bénéficier des financements pour la période 2025-2029, le PETR est invité à signer le Pacte

territorial France Rénov', coordonné par la Collectivité Européenne d'Alsace (maître d'ouvrage) avec le soutien de l'ANAH.

Le Comité syndical a approuvé une première version de la convention en novembre 2024. Toutefois, des modifications ont été introduites à la suite :

- de l'avis de la DREAL Grand Est du 11 décembre 2024,
- de remarques complémentaires relatives au Pacte Haut-Rhinois en janvier 2025,
- des ajustements demandés par les partenaires, notamment en lien avec la gouvernance et la lisibilité territoriale du service.

Les principales modifications de la version finale de la convention sont :

- Clarification des modalités de pilotage assurées par la CeA ;
- Intégration de la cartographie des guichets d'information-conseil ;
- Révision des objectifs d'accompagnement, en particulier pour les propriétaires bailleurs ;
- Actualisation de la maquette financière, avec intégration distincte des aides aux travaux de l'Anah ;
- Mise en place d'un comité de pilotage annuel départemental (exigence DREAL) ;
- Révision du cadre de bilan et d'évaluation, aligné sur le modèle régional.

Le PETR est appelé à se prononcer de nouveau pour approuver cette version modifiée de la convention et autoriser le Président à la signer.

## II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

*Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 juin 2025*

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du PETR Sélestat Alsace Centrale, approuvé le 29 novembre 2022, incluant des actions pour encourager la rénovation énergétique ;

Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale, adopté le 21 septembre 2023, et notamment l'axe 2 : « Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique » ;

Vu la convention territoriale signée le 27 février 2024 entre le PETR Sélestat Alsace centrale, les communautés de communes de Sélestat, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent, précisant notamment les conditions de mise en œuvre des actions identifiés dans le projet de territoire et les missions déléguées au PETR ;

Vu le nouveau cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), effectif au 1er janvier 2025, et la nécessité de garantir la continuité de l'accompagnement à la rénovation énergétique pour les particuliers sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale ;

Vu la délibération du Comité syndical du 26 novembre 2024 approuvant une première version du Pacte territorial France Rénov' 2025-2029 ;

Vu les ajustements apportés à la convention, présentée en Commission Permanente de la CeA le 24 mars 2025 ;

Vu la délibération n°2025-2-4-7 de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace, en date du 24 mars 2025, approuvant l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en tant que délégataire des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'Habitat et au titre de sa politique volontariste, dans la mise en œuvre des Pactes Territoriaux France Rénov' 2025-2029 et la signature des conventions afférentes ;

Considérant que le PETR Sélestat Alsace Centrale est chargé d'assurer la mise en œuvre du service public France Rénov' sur son territoire et qu'il joue un rôle clé dans l'accompagnement des ménages pour leurs projets de rénovation énergétique en lien étroit avec les quatre communautés de communes membres ;

De se prononcer sur ces dispositions,

**D'APPROUVER** la modification de la délibération n° 2024-11-26-01 portant adoption de la convention de Pacte territorial - France Renov' pour la mise en œuvre du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) 2025-2029

**D'APPROUVER** la nouvelle version de la convention de Pacte territorial France Rénov' 2025-2029 annexée à la présente délibération ;

**D'AUTORISER** le Président du PETR Sélestat Alsace Centrale ou son représentant à signer cette convention modifiée avec la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et les autres co-signataires ;

**D'AUTORISER** le Président à solliciter les cofinancements prévus.

**D'AUTORISER** le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
<b>Communauté de Communes de SELESTAT</b>			
<b>Titulaires</b>			
ADONETH Luc	EXCUSE		
ANDREA Charles	EXCUSE		
DELSART Patrick	EXCUSE		
DESAINTQUENTIN Philippe	EXCUSE		
DIGEL Denis	EXCUSE		
DUSSOURD Yves	EXCUSE		
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		
MUHR Virginie	EXCUSEE		
RISCH Claude	EXCUSE		
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE		
SCHEUER Tania	EXCUSEE		
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
<b>Suppléants</b>			
CLAVER Michèle	EXCUSE		

GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	EXCUSE		
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	EXCUSE		
<b>Communauté de Communes de la Valle de Villé</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	EXCUSE		
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSE		
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE		
<b>Suppléants</b>			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	EXCUSE		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
<b>Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUTSCHA Michel	EXCUSE		
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	EXCUSEE		
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSEE		
KLIPFEL Martin	EXCUSE		
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE		
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE		
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE		
VOGEL Camille	EXCUSEE		
<b>Suppléants</b>			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
<b>Communauté de Communes du Val d'Argent</b>			
<b>Titulaires</b>			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Eric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	EXCUSE		

HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	EXCUSE		
PETIT Denis	EXCUSE		
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			08

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 26 juin 2025

Le secrétaire de Séance  
Robert ENGEL

Le Président,  
Patrick BARBIER  
p/d la Directeur Générale des Services,  
Philippe STEEGER



Mise en ligne le 02/07/2025

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*